

Commune de VERS-SUR-SELLE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mars 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JEUNIAUX, Maire.

Présents : Mesdames LEFEBVRE, ALIGNER. Messieurs CANDELIER, GUY, POURNY, CAPRON et RICHARD.

Absents excusés : Madame DUCROCQ ayant donné procuration à Madame LEFEBVRE.

Absents : Messieurs RIQUIER, JACQUESSON. Mesdames GAPENNE, SALOME et MERCIER.

Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE

Date de la convocation : 06/03/2024

Nombre de membres en exercice : 14

Quorum : 7

Nombre de membres présents : 8

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du 27 février 2024.**
- **Approbation du compte de gestion 2023.**
- **Approbation du compte administratif 2023.**
- **Affectation du résultat 2023.**
- **Vote du budget primitif 2024.**
- **Vote des deux taxes.**
- **Questions diverses.**

Approbation du procès-verbal du 27 février 2024.

Sans remarque, le procès-verbal de la séance du 27 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération	N° 24/03/01
---------------------	--------------------

Objet : approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération	N° 24/03/02
--------------	-------------

Objet : approbation du compte administratif 2023

Le Conseil municipal, sous la présidence de M GUY, s'est fait présenter le compte administratif 2023 établi par M Jean-Luc JEUNIAUX, maire.

Celui-ci se résume ainsi :

-Section de fonctionnement

Dépenses : 526 738.15€

Recettes : 703 973.81€

Résultat de l'exercice 2023 en fonctionnement : 177 235.66€

- Section d'investissement

Dépenses : 140 381.23€

Recettes : 65 244.91€

Résultat de l'exercice 2023 en investissement : -75 136.32€

Le résultat de clôture au 31 décembre 2023 est de **923 985.12€** répartis comme suit :

Section de fonctionnement : 837 104.04€

Section d'investissement : 86 881.08€

Suivant la réglementation en vigueur Monsieur le Maire se retire et Monsieur GUY propose aux membres du Conseil de voter le compte administratif 2023.

A l'unanimité des membres présents, le compte administratif est approuvé.

Délibération	N° 24/03/03
--------------	-------------

Objet : Affectation du résultat, report à nouveau

Suite à l'approbation du compte de gestion 2023 et au vote du compte administratif 2023, le résultat de fonctionnement 2023 est de 837 104.04 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de reporter le résultat de fonctionnement 2023 pour la somme de **837 104.04 €** comme suit :

837 104.04 € au (002) Excédent antérieur de fonctionnement reporté (report à nouveau).

0 € au (1068) Excédent de fonctionnement capitalisé passé en investissement

Délibération	N° 23/03/04
--------------	-------------

Objet : Vote du budget primitif

Monsieur GUY présente le projet du budget primitif 2024.

Présentation du Budget Primitif 2023, dépenses / recettes en fonctionnement et en investissement.

Section de Fonctionnement :

Dépenses = Recettes = **1 509 550.04€**

Section d'Investissement :Dépenses = Recettes = **722 378.08€****Répartition des subventions :**

Avant de décider d'une subvention, Madame LEFEBVRE propose de contacter le Cabaret Grabuge afin de savoir si des animations sont prévues cette année sur la commune.

Monsieur CANDELIER propose de donner un coup de pouce au club des aînés en augmentant la subvention de 300€.

Les membres du Conseil décident de la répartition suivante pour les subventions allouées aux associations

6574	AINES	1 000€
6574	AINES (aide liée aux activités pour le périscolaire)	300€
6574	ESV	1 500€
6574	PECHE	200€
6574	COOPERATIVE SCOLAIRE 25*50€ participation classe verte	1 250€
6574	CHASSEURS	300€
6574	AUTRES DIVERS	1 950€
	TOTAL	6 500

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le budget primitif

Le Budget Primitif 2024 est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Monsieur le Maire remercie M GUY, les membres de la commission finance et la secrétaire de mairie pour la préparation du budget.

Délibération	N° 24/03/05
---------------------	--------------------

Objet : Vote des taxes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à nouveau de ne pas augmenter les impôts locaux.
En conséquence, sont votés les taux suivants de fiscalité directe locale **pour l'année 2024**

à Taxe foncière sur les propriétés bâties : **47.19 % soit : 275 448€**
à Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **39,98% soit : 26 587€**
à Taxe d'habitation sur résidences secondaires : **19.09% soit : 2 730€**

Produit global taxe foncière : **304 765 €**

Ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2024 : **127 906€**

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de **132 671€**

Questions diverses :**Informations du Maire :**

- Monsieur le Maire présente deux DIA pour laquelle il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune :

50 route de Conty	M & MME CARLU / SCI VICTOR HUGO	AE 51
53 route de Conty	SCI VERT DE VERS / M & Mme ILSKI	AE 76

- Monsieur le Maire explique qu'à partir de janvier 2026 la commune aura obligation de participer à la complémentaire santé des agents communaux. La participation de la commune doit être au minimum de 15€ par mois par agent.
Un marché ayant été passé par le Centre de Gestion avec la MNT, Monsieur le Maire propose de conventionner avec afin de participer à compter du mois de juin 2024. Pour cela le CST doit être saisi pour avis et le Conseil délibérera ensuite. Les membres du Conseil donnent un avis favorable sur le principe et autorisent le maire à saisir le CST.
- Des contacts ont été pris pour la commande de deux défibrillateurs, un pour l'école et le second pour remplacer celui de la salle communale. Il est convenu de passer commande sur le marché d'Amiens Métropole.
- Monsieur le Maire informe qu'un Conseil d'Amiens Métropole a lieu le jeudi 21 mars avec notamment le vote du budget. M CANDELIER demande si les travaux annoncés début janvier concernant la liaison ferroviaire ROISSY-PICARDIE ont commencé ?
- Rando 39, la commune est dans l'attente d'un flyer, une information va être distribuée.

Bruno POURNY :

- Monsieur JEANSONI a refait une partie de l'assainissement au niveau de l'école afin de pallier à des problèmes récurrents d'évacuation.
- Une équipe de Somme Nature est présente cette semaine sur la commune.
- Les radiateurs de la salle à l'étage de la salle communale sont défectueux. Un devis a été établi pour un montant de 4 500€. Il va voir pour faire faire un deuxième devis. M GUY propose d'installer des radiateurs électriques qui pourraient être programmés depuis la mairie.
- Un devis a été établi par Somme Nature pour l'aménagement du chemin pédestre le long de la voie ferrée pour un montant de 5 500€.
Frédéric RICHARD propose de se rendre sur place afin de voir s'il peut aménager ce chemin à moindre coût.

Frédéric RICHARD :

- Il signale que sur la facture établie pour son intervention sur la stabilisation des bas-côtés de la route de CLAIRY, il n'a facturé que ses frais matériels et n'a pas compté son temps de travail.
- Il informe que deux riverains du parking se plaignent du fait que leurs maisons tremblent au passage des bus et camions depuis que la route a été ouverte pour l'alimentation électrique du parking. Monsieur le Maire répond que l'entreprise doit passer prochainement pour refaire l'enrobé mais qu'elle attend toujours 6 semaines afin d'éviter les affaissements de chaussée. Voir pour rassurer ces personnes.

Karine LEFEBVRE :

- La soirée jeux du 15 mars s'est bien déroulée, elle remercie Hélène et Jérôme pour l'organisation bénévole.
- Le premier avril aura lieu la chasse aux œufs. 69 enfants y sont inscrits. Elle fait appel aux bénévoles pour l'encadrement.

Christine ALIGNER :

- Le flyer sur la rénovation énergétique a-t-il été distribué ? La réponse est oui

Marc CAPRON :

- Déploire que le SISA n'envoie pas les convocations aux délégués.
- Qu'en est-il du pont de la rue du moulin ? M JEUNIAUX répond qu'une enveloppe de 50 000€ a été budgétisée par Amiens Métropole pour l'étude. Il semblerait qu'il n'y aura pas d'avancement avant 2026

Jean-François CANDELIER :

- Une coupure de l'éclairage public route de Conty a eu lieu ce week-end, qui faut-il appeler dans ce cas ? M GUY propose de mettre un lutin en mairie pour les week-ends. M JEUNIAUX dit qu'il n'est pas certain que les services d'Amiens métropole interviennent le week-end pour l'éclairage public.

**Sans autres questions des membres du Conseil,
Monsieur le Maire lève la séance à 21h10**

Liste des délibérations à l'ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du 27 février 2024.**
- **Approbation du compte de gestion 2023.**
- **Approbation du compte administratif 2023.**
- **Affectation du résultat 2023.**
- **Vote du budget primitif 2024.**
- **Vote des deux taxes.**
- **Questions diverses.**

En présence de :

Monsieur JEUNIAUX, maire
Mesdames LEFEBVRE, ALIGNER
Messieurs POURNY, GUY, CAPRON, CANDELIER, RICHARD
Procuration donnée à Mme LEFEBVRE par Mme DUCROCQ

Le Maire
Jean-Luc JEUNIAUX



La Secrétaire de Séance
Karine LEFEBVRE

The image shows a black ink signature of Karine LEFEBVRE.

